

Au temps de la poste aux chevaux

Le relais postal de Saint-Laurent-de-Mure en 1689 (*)

On a coutume de faire de Louis XI le fondateur de la poste dans notre pays ; mais il faut s'entendre, déclare M. Eugène Vaillé, conservateur du Musée Postal (1) : cette première fondation royale ne correspond plus à la définition que l'on donne aujourd'hui à cette institution, le transport des lettres des particuliers.

Ce que Louis XI a créé (Edit du 19 juin 1464) (2), c'est la poste aux chevaux, système de transport par relais : le relais qui livrait une monture fraîche en échange d'un cheval fourbu, permettant à l'envoyé du roi d'aller sans arrêt au bout de sa course, la durée de l'étape n'étant pas limitée à la fatigue du cheval.

Cette organisation, au début, était uniquement réservée aux besoins de l'État : si le roi n'estimait pas indispensable l'envoi d'un de ses chevaucheurs, le pli remis au titulaire de la première poste, que l'on appelait « chevaucheur tenant la poste pour le roi », pouvait, de mains en mains, atteindre le point terminus de la route postale, à l'aide de cette organisation.

Cette innovation du roi Louis XI, après beaucoup d'hésitations et de transformations, devait aboutir, au début du xviii^e siècle, à la création de la poste aux lettres pour particuliers.

**

Les premières routes « munies de postes » pour le service du roi, furent organisées au fur et à mesure des nécessités politiques. A Lyon, l'établissement de la poste a coïncidé avec le moment où Louis XI avait grandement besoin de surveiller ce qui se passait en Provence (3).

Le 23 juin 1481, le sénéchal de Lyon, reçoit une lettre du roi Louis XI l'avertissant « qu'il met postes de sept lieues en sept lieues pour savoir et avoir incontinent des nouvelles ». Deux jours plus tard, arriva « Jehan Billard, chevaucheur d'escurie

(*) Saint-Laurent-de-Mure : commune de l'arrondissement de Vienne (Isère).

(1) Le Musée Postal, 4, rue Saint-Romain, Paris VI^e, dans l'Hôtel Choiseul-Praslin, est, en même temps qu'une riche collection philatélique, une très vivante histoire de la poste à travers les âges. Les musées de France, Poisson, p. 116, et Le Musée Postal dans La vie Lyonnaise, février 1955, p. 39.

(2) Document publié par A. de Rothschild : Histoire de la poste aux lettres et du timbre poste, 1880, p. 66.

(3) Louis Caillot : Notes sur la poste à Lyon, Revue Hist. de Lyon 1910, p. 64.

« du roy qui disoit avoir charge d'estre " poste " en ceste dite ville... et à cette fin apporta lettres de Jehan du Fay, con-trôleur des dis postes, afin de recevoir le dit Billard en et pour « " poste " en cette cité ». (4).

Le consulat lyonnais décida de se réunir le lendemain à l'Hôtel de Roanne et de faire venir le dit Billard pour l'interroger : celui-ci déclara qu'il avait plu au roi : « d'établir place « de poste en cette ville, et pour ce motif, comme certaines fois, « il serait nécessaire de partir de nuit, il aurait besoin d'être « logé près de la Porte du Bourgneuf ; il avait, ajoutait-il, un « bien bon cheval, mais pour ce qu'il avait petit train, il vou-drait bien qu'on le lui changeât contre un qui avait plus grand « train, afin de faire plus prompte diligence... ».

Le consulat accorda toutes ces demandes : on mettrait « guet « sur les portes de Pierre-Seize et du Pont du Rhône » ; quand il partirait de nuit, on lui donnerait une garde et on laisserait ouverte la porte de la grille dessus le Pont du Rhône, on confierait au gardien les clefs de l'autre porte « pour ouvrir et mettre « dedans (introduire) le " poste " qui viendrait de nuyt de Pro-« vence et celui qui, de par le roy, y voudrait aller pourter au-« cunes (certaines) nouvelles » (5).

Billard ne paraît pas être demeuré longtemps à Lyon : en janvier 1482, le " poste " de Lyon se nommait Pierre Jourdein d'Isodon. A l'origine, les gens du « corps des chevaucheurs ro-yaux » partirent pour tenir les " postes assises " du royaume et chevauchaient, si besoin était, pour le service du roi.

Chevaucheurs et maîtres de poste ne devaient pas tarder à se différencier avec Louis XII, qui mit cette organisation au service du public (1506). Le titulaire de cet emploi de maître de poste recevant le privilège à l'exclusion de tous autres, sur les routes desservies par eux, de louer des chevaux pour aller en poste, privilège qui devait être conservé par ses bénéficiaires jus-qu'à la Révolution (6).

Le service des routes postales avait pris une grande extension sous François I^{er} : il était régulier sur la route de Pro-vence. En 1516, un envoyé de la ville de Lyon, Claude Gravier, était allé prendre en Avignon les ordres du roi qui revenait par étapes de Marignan ; pour rapporter rapidement la réponse roya-le, il courut toute la nuit à partir de Saint-Vallier et prit succes-sivement trois chevaux de poste, « c'est à savoir, l'un à Saint-Rambert, l'autre à Auberives et l'autre à Saint-Symphorien et « pour chacun paya un écu soleil » (7).

Si l'on en croit M. Vaillé, ce serait François I^{er} qui aurait créé pour des besoins militaires, en 1533, la route postale de Lyon

(4 et 5) Arch. de Lyon BB 352, 7^e cahier.

(6) E. Vaillé : Histoire des postes françaises, I, Paris 1946, p. 30.

(7) Arch. de Lyon CC 249, f^o 217.

à Suze prolongée jusqu'à Turin l'année suivante. A cette époque fut installé, sans doute, le premier relais de poste à Saint-Laurent-de-Mure, sur cette voie d'Italie.

**

Il faut attendre le règne de Henri IV pour voir créer en 1603, par Fouquet de la Varanne, la véritable organisation posta-le destinée au transport des lettres des particuliers. Les chevaucheurs de l'écurie du roi, employés officiellement au service du souverain, furent doublés pour celui du public par de nouveaux agents, les courriers, pour l'exploitation de la poste aux lettres. En conséquence, le rôle des maîtres de poste allait se modifier : jusqu'à présent ils fournissaient des montures aux chevaucheurs du roi en mission et louaient aux voyageurs et aux courriers privés les chevaux destinés à « courre la poste » ; une nouvelle obligation leur était maintenant imposée : celle de monter les courriers postaux chargés du transport de la correspondance. Avec ces nouvelles attributions, les maîtres de poste, tout en conservant le droit de fournir seuls des chevaux pour aller en poste, c'est à dire au galop, furent habilités à prêter désormais au public, contre paiement d'une demi-poste, des chevaux de louage pour ceux qui voudraient aller à moitié poste, c'est à dire au pas ou au trot (7). Le maître de poste touchait 25 sols « pour chaque bête d'am-ble, maillée ou chevaux de courbe ».

Il ne faut pas s'illusionner sur l'importance immédiate de la nouvelle organisation postale réalisée par Fouquet de la Va-ranne ; pendant un certain temps, le transport de la correspon-dance fut assuré par un courrier, sorte d'estafette dont le dé-part avait lieu seulement quand le nombre de plis à lui confiés était suffisant pour payer sa course.

Ce n'est qu'en 1630, sous Louis XIII, que l'armature de l'admi-nistration postale fut véritablement forgée avec : les maîtres de poste pour fournir les moyens de transport, les courriers pour l'exécution de ce transport, les maîtres des courriers, avec leurs commis et distributeurs, pour le dépôt et la remise des corres-pondances (8).

Un maître des courriers fut installé à Lyon pour Lyon et le Dauphiné « avec Pentière disposition des ordinaires partant du dit bureau de Lyon pour l'Italie et y arrivant ».

Les attributions du maître des courriers l'autorisaient à re-ceiver, envoyer et distribuer toutes les lettres et paquets des par-ticuliers et les dépêches du roi ; les commis et distributeurs en nombre suffisant étaient à leur charge, de même que les frais des courriers qui devaient « n'employer par poste qu'une heure en été et une heure et demie en hiver ».

Il est vrai qu'au XVII^e siècle les relais postaux n'étaient dis-tants que de quatre lieues environ et non plus de sept comme au temps de Louis XI.

Une carte « des postes qui traversent la France » dressée

(8) E. Vaillé, op. cit. p. 31.

par Sanson d'Abbeville en 1632, fait mention des relais suivants sur la route d'Italie : Bron, Saint-Laurens (de Mure), la Vulpillière, Bourgoin, la Tour-du-Pin, le Gua (Saint-André), Pont-de Beauvoisin, Laigubelette, etc...

« L'ordinaire de Grenoble » possédait les mêmes « postes » jusqu'à Bourgoin, où se détachait la route postale de Grenoble (prolongée jusqu'à Embrun) avec les relais suivants : Mornas, Chélieu, Chérans, Voreppe et Grenoble (9).

Les maîtres de poste étaient relativement peu nombreux en Dauphiné, même si on tient compte de ceux installés sur la route de Provence, à la Bégude (Feysin), Saint-Symphorien d'Ozon, Vienne, Auberives, le Péage, Saint-Rambert, Saint-Vallier, etc...

Cette charge était sans doute honorifique mais peu rémunératrice : leur traitement se stabilisait à 180 livres par an. Au déclin du XVII^e siècle, ils abandonnaient un à un leurs emplois et le service royal en souffrait grand dommage. C'est alors que Louvois entreprit de mettre quelque peu d'ordre dans l'administration postale (1668). Il centralisa les services, supprima les multiples maîtres de courrier et finalement confia en 1672 l'exploitation du service à un Fermier Général des Postes.

Il chercha en particulier à relever la fonction de maître de poste ; pour cela, il interdit à quiconque dans le but de ménager les chevaux, de courir la poste en chaise, sauf permission et le paiement de trois livres par poste et par cheval, au lieu des 20 sols ordinaires. Il confirma les immunités et les exemptions dont bénéficiaient ces maîtres de poste.

**

A cette époque, le maître de poste de Saint-Laurent-de-Mure était le sieur Claude Roche du Plantier : il appartenait à une honorable famille d'ancienne bourgeoisie du lieu ; les Roche possédaient une chapelle funéraire adossée à la nef de l'église de Saint-Laurent « sur laquelle elle prenait jour du côté nord ». Le sieur Michel Roche Duplantier qui testa en 1657 y fut enterré et sans doute aussi notre maître de poste. La dernière de cette maison, demoiselle Laurette Roche du Plantier, qui mourut en 1770, laissa ses biens et sa chapelle à une branche collatérale de cette famille, les Roche Lavarelle, bourgeois de Poulieu.

En 1689, le sieur Claude Roche du Plantier, maître de poste de Saint-Laurent-de-Mure jugea bon d'affermir, selon la mode du temps, son relais postal à honnête Jean du Laquais, laboureur du lieu, ce qui donna l'occasion de faire l'inventaire de l'écurie.

Cet acte rédigé « au lieu de Saint-Laurent dans le logis de la poste, le quatrième avril après midy 1689 » (10), permet de se rendre compte de la composition d'une écurie postale à cette époque. A ce titre, il nous paraît intéressant de publier « la suite des chevaux et autres choses articulées » dans ce texte, que remet le maître de poste à son rentier ou fermier.

(9) Sanson d'Abbeville, 1632 : Carte des postes qui traversent la France. La Toponymie a conservée le Souvenir des postes de Bron, Saint-André-le-Gaz, Voreppe.

(10) Heyrieux : Minutes de M^e Degand, notaire royal (1681-1690).

Le dit du Laquais se charge « de cinq chevaux de poste, deux sont environ âgés de vingt ans chacun : ils ont le premier le poil noir, le second le poil rouge, ce sont le Courtaud et le Maillé ». Les autres sont de poil gris, bai et rouge et sont âgés, le gris d'environ quatorze ans, le bai de dix-huit et le rouge de dix ans. Des experts et amis communs évaluent à 168 livres ce « cheptail » de cinq chevaux appartenant entièrement au sieur du Plantier.

Le fermier prend en charge en même temps dix quintaux de foin, quinze de paille de seigle et tout un matériel de sellerie destiné à la poste :

« Item, trois selles mallières et trois cussinets, deux grands « et un petit qui sert à l'ordinaire de Grenoble (deux selles sont « neuves, l'autre et les cussinets sont mi-usés).

« Item, une autre selle de Courtaud, mi-usée.

« Item deux paires de grandes courroies (si l'une est neuve, « l'autre est en pauvre état) ; deux paires d'étrieux garnis de « leurs étrivières, mi-usées.

« Item, cinq cropières et cinq sangles, mi-usées.

« Item, cinq brides, cinq licols en état de service, iceux li- « cols sont de corde et finalement deux grands surfaits servant « à sangler les selles mallières ».

Il est fait ensuite mention de toute une série d'instruments destinés à l'entretien de la cavalerie postale, à savoir : un marteau, deux grosses pinces ou tenailles en fer, un crible, la mesure d'un picotin, une grande paire de « cizeaux » propres à faire les crins aux chevaux, un coffre de bois sapin fort vieux, sans serrure ni clé, servant à tenir l'avoine.

Il fallait nourrir tous ces chevaux, aussi du Plantier « ar- rante » en même temps tous ses prés. Il conserve néanmoins la moitié du pré appelé Moyne et se réserve le droit « de faire pais- tre un cheval dans le champéage de l'autre moitié, lorsque tou- tefois le dit du Laquais y fera paistre ses bestiaux après le foin et le refoin levés ».

Ces prairies ne suffisaient plus au successeur de du Plan- tier, le sieur Benoît Pécoir, maître de poste de Saint-Laurent de Mure en 1701. Ce dernier venait s'approvisionner en fourrage à Heyrieux. Le 10 juin 1701, il prend en location pour huit ans, moyennant 230 livres de rente annuelle, « le foin mayan ou « premier foin, tant seulement qui proviendra dans le grand pré « appelé le Grand Pré du Seigneur, situé audit Heyrieu, joignant « de bise le chemin de Lyon à Grenoble ».

Il jouira, dit le bail, des eaux qui servent à abreuver le pré, mais devra faire récurer le béal et les fossés. Le sieur Pé- coir pourra prendre des buissons dans la forêt de Rulianche pour faire clore ledit pré et sera tenu de faire faucher le foin au plus tard quinze jours après la Saint-Jean-Baptiste, le refoin et pâturage n'étant pas compris au dit contrat (11).

(11) Heyrieux : Minutes de M^e Deladrefve (1701-1705).

Ces documents donnent une idée de l'importance relative du relais postal de Saint-Laurent-de-Mure au temps de Louis XIV. Avec ses cinq chevaux de louage, il nous paraît bien modeste pour desservir à la fois la route d'Italie et l'ordinaire de Grenoble.

Le trafic postal a bien changé, depuis le temps de la poste aux chevaux...

Dr Joseph SAUNIER.
